

Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 67 (1959)
Heft: 3

Quellentext: Juillet 1800 : l'évasion de Frédéric-César Laharpe
Autor: Laharpe, Frédéric-César

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Juillet 1800 : l'évasion de Frédéric-César Laharpe

M. P. Wüst-Burnier, à Morges, détient les papiers Jaïn et les trie peu à peu ; au milieu d'un lot de ces papiers que j'ai porté en son nom aux Archives cantonales vaudoises, se trouvait la lettre présentée ci-dessous.

Ecrite par Frédéric-César Laharpe peu après son évasion de Payerne (2 juillet 1800), elle est adressée très vraisemblablement à Benjamin Jaïn, qui avait été secrétaire du Conseil à Morges et mourra en 1803 étant syndic de sa ville¹ ; en plus du rapprochement qu'opère le partage des mêmes idées, Yens avait pu contribuer à établir des rapports entre Jaïn et les Laharpe, l'un en ayant été le coseigneur pendant que les autres en étaient les seigneurs².

Avant de déposer cette lettre à la Bibliothèque cantonale, il paraissait utile, vu son intérêt, de la tirer de l'oubli ; M. Alfred Roulin assure que c'est à sa connaissance le récit le plus circonstancié que Laharpe ait donné de son évasion.

Trois feuilles de papier pliées une seule fois chacune nous donnent douze pages de 22,5 cm. sur 18,5 cm. environ ; la dernière page étant laissée blanche, nous avons ainsi onze pages écrites numérotées à l'angle supérieur gauche. Les ratures sont nombreuses et s'expliquent par le caractère de cette lettre ; elle n'est pas confidentielle, il semble bien que son auteur chargeait le destinataire de lui donner quelque renommée ; voilà pourquoi certaines expressions venues lors du premier jet ont été corrigées et atténuées.

¹ Gamaliel-Benjamin Jaïn, fils de Jean-Salomon Jaïn, lieutenant de la Noble Justice de Morges, et d'Anne Louise, née Pache ; né en 1742 probablement, secrétaire du Conseil de Morges (1774), conseiller des XII (1794), bannieret (cité comme tel en 1796, 1797, 1798) ; meurt, étant syndic de Morges, le 24 août 1803, enseveli le 27 août. Notes groupées d'après : Arch. communales de Morges : *Registres du Conseil*, série AAA ; *Reconnaissances des Bourgeois* (1754 ; 1774 ; 1794) et *Obituaire 1748-1821*. Voir aussi EMILE KÜPFER, *Morges au temps de la République helvétique*, dans la R.H.V., t. 62 (1954), p. 140-163 et 193-211, *passim*.

² DHBS, tome IV, article Jaïn.

La fraîcheur du souvenir ainsi que le texte du dernier paragraphe inclinent à dater la rédaction d'août ou de septembre 1800. A ce titre, il est intéressant de comparer cette relation à celle qu'apportent les *Mémoires de Frédéric-César Laharpe*¹, laquelle a directement inspiré le passage correspondant de la biographie écrite par A. Boehlingk². Le texte des *Mémoires* rédigés en 1804 (15 floréal an XII, soit 5 mai 1804)³, au Plessis-Piquet également, a quelque chose d'un peu plus apprêté, la présentation en est sensiblement plus théâtrale, le style y est évidemment plus soigné. Notre lettre fournit, en revanche, quelques traits plus familiers et un récit peut-être plus fidèle. Laharpe nous parle de son cousin Louis, à Dôle ; au contraire, il tait le nom de Brune, que la narration de 1804 donne en toutes lettres. En 1800, les détails sont plus nombreux, en 1804 apparaissent quelques renseignements que Laharpe n'a connus qu'après sa fuite ; ainsi, la fermeture des portes de Payerne, montrant qu'on l'a cru encore en ville, alors qu'il l'avait déjà quittée ; il put, grâce à cette circonstance, gagner un temps précieux⁴.

J.-P. CHAPUISAT.

Citoyen⁵

Nos amis communs desirent⁶ connoître les circonstances qui ont accompagné mon évasion : je vais tâcher de vous satisfaire —

La pusillanimité du Corps Légitif dans la journée du 25^e juin et dans les suivantes fut pour moi l'annonce des persécutions⁷. Il

¹ *Mémoires de Frédéric-César Laharpe écrits par lui-même*, dans JAKOB VOGEL, *Schweizergeschichtliche Studien*, Bern 1864, pages 63 à 217.

² ARTHUR BOEHTLINGK, *Der Waadtländer Friedrich Caesar Laharpe*. Verlag Ernst Bircher A.G., Bern und Leipzig, 1925. 2 tomes, XIII + 365 + 459 pages. Le passage considéré ici se situe à la fin du tome I.

³ *Schweizergeschichtliche Studien*, page 211 ; la dédicace à Henry Zschokke est datée du 2 floréal an XII.

⁴ L'orthographe de Laharpe a été strictement respectée dans la transcription qu'on va lire ; une seule dérogation a modifié sa graphie : nous transcrivons à la moderne *mm* qu'il écrit régulièrement avec un seul *m* surmonté d'un tilde. Dans les notes sont également consignés, quand nous avons pu les déchiffrer, les passages que Laharpe a biffés tantôt d'un trait fort épais, tantôt d'un gribouillage de festons. Quelques abréviations ont été complétées ; ainsi : C. Legf., Corps Légitif ; Com. Exve, Commission Exécutive ; Gt, Gouvernement ; Dct, District.

⁵ La lettre écrite par Laharpe à Benjamin Jaïn le 23 juin 1800 porte exactement le même en-tête et la même salutation finale : « Tout à vous. » Cf. Dr JAÏN, *Choix de lettres et documents*, tirés de papiers de famille, 2^e livraison. Morges, Imprimerie Sage ; page 47.

⁶ Les mots « Nos amis communs desirent » ont été substitués à « Vous desirez ».

⁷ Au sujet de ces événements — Laharpe donnant dans le panneau de la fausse lettre de Mousson, et la décision de confronter ces deux hommes à Berne — voir le propre récit de Laharpe dans *Schweizergeschichtliche Studien* et le *Bulletin Helvétique* de la période envisagée.

étoit facile de voir qu'on cherchoit à m'intenter un procès criminel, en fouillant dans mes papiers, où l'on espéroit trouver quelques notes hardies, dont on eut bientôt fait la base d'un acte d'accusation. Les violences que les agens de la Commission Exécutive se permirent dès lors à mon égard me prouvèrent qu'il n'y avoit plus de loix protectrices pour moi, et ce qui me confirma dans cette persuasion, fut l'obstination qu'on mit à me refuser la communication¹ du Décret du Corps Légitif du 29^e juin, qui annulloit les ordres arbitraires émanés du Ministre de la Justice et du Préfet. — Le matin même du 2^e juillet, jour de mon enlèvement, j'écrivis encore vainement à ce dernier pour lui demander la communication officielle de ce Décret, qu'un membre du Sénat m'annonçoit pour la 2^{de} fois. — Je m'arrêterai peu sur le mode de mon enlèvement. J'étois à table chez le citoyen Bergier², lorsque le Lieutenant du Préfet³ et l'Agen Roquirol vinrent m'annoncer que j'allois être conduit à Berne sous escorte. —

S'il eut été possible de m'esquiver dans cet instant, je n'y aurois pas manqué, mais la chose étant impossible, je fis bonne contenance et partis avec la ferme résolution de mettre à profit la 1^{ère} occasion qui se présenteroit — J'étois tranquille pour moi même, mais en pensant à ma femme et à ma mère, j'avois de la peine à contenir mon émotion, quoique mes amis Bergier et Secretan⁴ se fussent chargés généreusement d'en prendre soin. —

J'étois assez bien accompagné. Le Commandant Fabre et le Lieutenant Weber⁵ étoient dans le carosse, 2 ordonnances derrière, et 4 hussars aux portières. — Notre trajet jusqu'à Moudon n'eut rien de remarquable. La conversation entre nous fut indifférente⁶. En arrivant au dessus du Jorat, je mis la tête à la portière, et dis adieu aux bords chéris du Léman, avec un serrement de cœur, dont je parvins néenmoins à me rendre maître assez à tems pour que mes conducteurs ne pussent l'observer. — Il étoit foire à Moudon. On me proposa de descendre à l'auberge du Cerf, en attendant que les chevaux arrivassent. Les paysans se rassemblèrent, mais sans occasionner de tumulte.

¹ Refuser la communication, expression suscrite au verbe communiquer.

² Jean-Pierre-Elie Bergier (1743-1822), président de l'Assemblée provisoire du Pays de Vaud en 1798.

³ Le lieutenant du préfet était Samuel Clavel de Brenles (1761-1843), le préfet du Léman était Henri Polier.

⁴ Philippe Secrétan (1756-1826) avait été membre du Directoire helvétique et évincé en même temps que Laharpe lors de la manœuvre du 7 janvier 1800.

⁵ Dans son récit de 1804, Laharpe précise : « ... le lieutenant Weber des hussards m'étais fort connu » (*Schweizergeschichtliche Studien*, page 197).

⁶ A cet endroit, Laharpe a biffé les mots suivants : « mes 2 compagnons de voyage étoient très polis, et je ne crois pas qu'ils ayent. »

Ayant remarqué le citoyen Bridel de Genève¹ je le saluai de la main : il monta et vint prendre congé de moi : j'ai su depuis qu'on avoit voulu inculper ce digne homme. Après une heure d'attente nous nous remimes en route. — L'auberge étoit pleine de monde, qui me salua avec affabilité. Une foule plus grande m'attendoit à la porte. Au moment où je la traversois, j'entendis répéter les cris de *Vive Laharpe. — Vive la Loy ! et la Justice !* répondis-je à mon tour, et nous partimes. —

La vue des montagnes de Neuchatel que le clair de lune me permettoit de distinguer m'affermi dans la résolution de m'échapper, et l'obscurité du carosse empêchant mes conducteurs de distinguer mes traits², je m'abandonnai si profondément aux idées consolantes de Liberté et de Fuite, qu'il fallut le bruit du pavé de Payerne pour me rappeler où j'étois. —

Il étoit environ 9 heures quand nous arrivâmes dans cette ville. Nous descendimes à l'*Olivier*³, auberge qui m'étoit bien connue pour y avoir logé à 4 reprises depuis un mois⁴. Les chevaux n'ayant pas été commandés, on proposa de souper ce que j'acceptai, comme un moyen d'exécuter mon projet. Un Officier des Chasseurs vint nous joindre avec 2 autres citoyens de Payerne et jaser un moment avec nous ; il demeura même après la sortie de ces 2 citoyens, tandis que les citoyens Weber et Fabre s'occupoient⁵ des moyens de faire venir les chevaux. — Un factionnaire avoit été placé dans le corridor, mais tandis qu'il tournoit à droite, et que l'Officier de Chasseurs regardoit par la fenêtre, je sortis et faisant 4 pas dans le corridor à gauche j'atteignis un escalier qui donne sur la rue⁶ de derrière et le franchis en 3 sauts, après quoi tournant rapidement par une autre rue j'arrivai sur le point où les routes de Lausanne et d'Estavayer se divisent. Heureusement pour moi j'avois, suivant ma coutume de reconnoître les lieux où je passe, visité récemment les issues de Payerne de ce dernier côté ;

¹ Sans doute Pierre-Jean Bridel (1764-1853), un frère du Doyen. ALBERT DE MONTET, *Dictionnaire biographique des Genevois et des Vaudois*, Lausanne, Bridel, 1877, tome I, page 95 : « Né à Crassier le 10 septembre 1764, fut négociant à Genève, dont il acheta la bourgeoisie en 1792, et remplit divers emplois dans la magistrature de cette ville. »

² La première rédaction portait : « empêchant qu'on ne distinguât mes traits, me vit préoccupé, je m'abandonnai tellement à ». —

³ Le texte donné dans J. VOGEL, *Schweizergeschichtliche Studien*, page 197, remarque : « ... l'auberge de l'*Olivier* (de l'*Ours* aujourd'hui)... » Voir aussi la note d'ALBERT BURMEISTER, *Payerne de 1798 à 1803*, dans R.H.V., 1914, page 171 : « A la révolution, l'*Hôtel de l'Ours* changea son nom en *Hôtel de l'Olivier*, du nom de son propriétaire, un certain Olivier. » Telle est bien l'information tirée du protocole de l'enquête menée à Payerne à la suite de l'évasion de Laharpe.

⁴ Au bas de la page, cette note, munie d'un astérisque : « La dernière fois, j'y avois donné un *Rendez vous* au *Représentant Escher* qui ne jugea pas à propos de s'y trouver. Le *Nouvelliste Vaudois* ne manqua pas d'en parler, et ce fut alors qu'il lui échappa cette balourdise, *Escher n'est pas bête*. »

⁵ Avant « s'occupoient », Laharpe a biffé les mots « s'absentoient pour ».

⁶ Laharpe avait d'abord écrit « ruelle ».

mais il étoit important pour moi de gagner au plus vite les rives du lac de Neuchatel. — Dans ces circonstances le génie de la Liberté fit trouver auprès de moi un brave patriote qui m'indiqua la route¹, et en particulier le *sentier* qui conduit à Estavayer. — Au moment où il me communiquoit ses directions, nous entendimes battre la caisse : je l'avouerai, en me voyant dans une plaine rase et découverte où j'eusse été repris avant de pouvoir gagner une haye, ma 1^{re} résolution fléchit un instant ; mais n'apercevant rien et le dez étant jetté, je repris courage, j'embrassai mon guide dont je refusai l'argent qu'il vouloit me faire accepter, et courrant à tire d'aile, je gagnai l'enclos d'une maison isolée, dont les chiens m'incommodèrent beaucoup par leurs aboyemens. — Je n'y étois pas encore arrivé lorsque je fus rencontré par un charretier dont j'avois effrayé le cheval par mon ombre². Il étoit probable qu'on questionneroit cet homme en arrivant à la ville ; dans cette perpléxité je m'arrêtai derrière une haye pour écouter. — N'entendant aucun bruit allarmant je me remis en route, toujours courrant. Tout à coup un bruit de chevaux qui galoppent vient frapper mes oreilles : ne doutant plus alors qu'on me poursuivoit, je me jette dans un champ d'avoine et m'y blottis pendant quelques minutes³. Le bruit ayant cessé j'en sors, mais mouillé⁴ jusqu'aux os par une rosée froide et pénétrante. A peine j'avois fait 100 pas que le même bruit se fait encore entendre. Nouveau silence... Enfin je découvre que moi chétif, je faisois peur à d'autres. — Des chevaux de paysant ayant été abandonnés dans un paturâge creux entourré de hayes, et me prenant pour un loup s'envoyoient à mon approche. Cette découverte me fit rire, et me rassura. Ce paturâge aboutissoit à un marais bordant un champ. Trompé par le clair de lune je m'y enfonçai et laissai un soulier qu'il fallut chercher avant de poursuivre. Je gagne enfin un passoir ; mais O ! infortunes humaines ! en voulant l'enjamber, mes chausses se fendent comme le voile du Temple. J'y gagnai du moins à n'être plus gêné, et encouragé par la route que j'avois déjà faite, j'arrive aux portes d'Estavayer qui étoient ouvertes. — Je ne connoissois point cette ville, mais guidé par mon bon génie, j'enfilai précisément la route qui me conduisoit à Cheyre et Yverdun —

Si j'avois connu un batelier, il m'eut été facile de traverser le lac tout de suite ; mais à quelle porte heurter pour en trouver ?, et ne courrois-je pas le risque d'être surpris auparavant ? Cette considération me décida à passer outre. Arrivé sur une hauteur à quelque distance, j'eus la douleur de contempler le lac de Neuchatel à mes pieds, calme comme une glace, et refléchissant dans ses ondes la terre de liberté

¹ Première rédaction : « un brave patriote qui m'accompagna jusque dans ».

² Première rédaction : « dont j'avois effrayé le cheval en courrant ».

³ Il y avait d'abord : « m'y blottis pendant un quart » (d'heure, sans doute).

⁴ Première rédaction : « j'en sors, mais pénétré ».

qu'il m'importoit d'atteindre. Cet instant ne fut pas doux ; mais je l'abrégeai, et quittant la grande route, pour suivre des sentiers qui serpentent entre les prairies, j'arrivai dans un village où j'eus beaucoup de peine à retrouver ma route, au milieu des sentiers sans nombre qui le croisoient. J'eus le bonheur de prendre le véritable, mais ayant voulu m'en écarter, je faillis être dévoré par un matin qui s'élança de dessous une arcade¹ que l'obscurité m'avoit fait prendre pour le passage. — J'étois sans armes, mais armé de pierres j'éloignai l'animal et couvris ma retraite. — Après avoir traversé un taillis, j'arrive à des champs labourés entourrés de bois. — Mon chemin devenant simple route de traverse, je le quite² pour en suivre un autre qui entroit dans les champs, mais après l'avoir suivi pendant quelque tems³, il cesse tout à coup, et je suis forcé de revenir au point du départ : deux fois de suite j'éprouve le même sort. Fatigué, je me laisse tomber sur le gazon, entre deux hayes, tourmenté par la faim, la soif, et une foulure que j'avois gâgnée en escaladant⁴ une haye. Combien dans ce moment je regrettois la phiole d'eau de cerise que mon ami Bergier m'avoit donnée à mon départ ! — Malade depuis 3 jours, j'avois fait abstinence et étois réellement exténué, mauvais préparatif pour le voyage auquel j'étois appelé. — Dans ce lieu solitaire je tins conseil sur ma marche future⁵. Trois partis me restoient à prendre : gagner le premier village (Yvonens) et tâcher d'y trouver un bateau pour traverser le lac : tourner le lac par Yverdun : m'enfoncer enfin dans les bois après avoir acheté au 1^{er} bouchon du pain et du vin, y passer le jour, et me remettre en route pendant la nuit, en me dirigeant sur Rolle où ma femme m'aurroit procuré les moyens de continuer mon voyage — Cet arrêté pris, je me levai plein de courage pour courir jusqu'au bout la 1^{re} chance. Il pouvoit être alors 3 heures du matin : l'allouette commençoit à chanter : une journée superbe s'annonçoit : je suspendis un moment ma marche pour jouir de tout cela : pendant quelques minutes mes peines furent oubliées — Il ne me restoit plus de route à essayer que celle qui s'enfonçoit dans une grande forêt, j'y entrai, et après une demie heure je fis rencontre de 2 bûcherons⁶ fort surpris de me trouver — Leur ayant demandé la route d'Yvonens, ils me l'indiquèrent, et sur leur demande d'où je venois si matin, je les confirmai dans l'idée que je venais de Chavannes⁷, et étois fort pressé de me rendre dans

¹ Le mot « arcade » a été substitué au mot « voûte ».

² Avant « je le quite » ont été biffés les mots « je suis les, je marche ».

³ A cet endroit, Laharpe a biffé les mots : « je suis forcé ».

⁴ Le mot « escaladant » a été suscrit à « sautant ».

⁵ Ici se situe une rature de deux lignes amorçant le texte qui suit immédiatement.

⁶ La relation de 1804 donne *trois* bûcherons : J. VOGEL, *Schweizergeschichtliche Studien*, page 200. C'est ce que BOEHTLINGK traduit par *trois bouchers* (Metzger), *op. cit.*, p. 337.

⁷ Chavannes-le-Chêne.

le District de Granson. Ces bonnes gens me prirent pour un suffragant, parceque j'avois un habit noir, j'appris par eux que je m'étois égaré. — Le jour commençant à poindre, je craignois cependant de ne pouvoir atteindre Yvonens assez tôt pour y trouver un bateau de pêcheur. Ce qui ne m'inquiétoit pas moins étoit de devoir peut être m'arrêter quelque tems dans ce village qui se trouve sur la grande route de Payerne à Yverdun. — En proye à ces réflexions je descendois la ¹ côte rapide et boisée ² lorsqu'un pauvre hérisson vint croiser ma route et s'arrêta à 2 pas de moi. — Voilà des vivres pour la journée, s'il faut la passer dans les bois, dit à l'instant mon estomac affamé, et je faillis le faire — Je n'en fis pourtant rien et à peine j'avois fait quelques pas de plus, qu'examinant avec soin les bords du lac, j'aperçus à une grande distance des côtes, un point noir que je reconnus bientôt pour un bateau de pêcheur — Cette vue me donna de nouvelles forces, et faillit m'être funeste ; car pour descendre plus vite je quittai la route et suivant de rapides sentiers ³, j'arrivai à des couloirs qu'il fallut descendre au risque de me rompre le col. — J'arrive enfin à la grande route que je croise bien vite pour traverser une prairie marécageuse et gagner une haye qui borde le rivage. — C'étoit en effet un bateau de pêcheur que j'avois apperçu. — Longtems je fais signe et appelle en vain. Déjà je commençais à désespérer, lorsque je le vois se diriger vers moi — Arrivé à la portée de la voix, je demande si l'on peut me traverser à Vaumarcus. *Non* est la réponse ; mais combien demanderiez-vous ? Nous voulons premièrement tendre nos filets ; *mais si l'on vous payoit votre pêche !* — Il nous faudroit 25 baches : Je vous en donne 40. — Le marché se conclut et j'entre dans l'esquif désiré — O ! vous qui connaissez le prix de la liberté, vous pouvez seuls concevoir le plaisir que j'eus à m'élancer sur la frêle machine qui me la procuroit. Il y eut cependant encore un retard de demi heure, parqu'il fallut aller au village pour prendre ⁴ une voile, et acheter quelques provisions ⁵. Durant cet intervalle je m'établis dans le bateau de manière à pouvoir m'éloigner de terre à tout instant, et demeurai les yeux fixés sur la grande route, toujours persuadé qu'on ne manqueroit pas d'expédier au Sous préfet d'Yverdun, un courrier chargé de l'inviter à m'arrêter si j'étois rencontré dans son ressort. — Mes 2 nautonniers arrivèrent enfin. Nous bûmes un coup fraternellement dans la même coupe, et nous éloignâmes du rivage. La matinée étoit superbe, le vent excellent. Quoique excédé de fatigue, et attristé par mes infortunes, il me fut impossible de ne point contempler avec ravissement le spectacle

¹ Le mot « la » a été écrit par-dessus l'article « une ».

² Laharpe a supprimé les mots : « qui s'éleve au dessus de ce village ».

³ Suppression des mots : « je fus obligé de me couler ».

⁴ Laharpe a biffé le verbe « chercher ».

⁵ Les mots : « Tandis que les 2 pêcheurs s'éloignoient » ont été supprimés.

qu'offroient à mes yeux, l'une et l'autre rive de ce beau bassin, dont je me fis nommer les points les plus remarquables par mes conducteurs. Le moment où je mis pied à terre à Vaumarcus fut un instant délicieux : j'avois échapé à mes ennemis. — En arrivant à l'auberge je demandai un lit pour reposer pendant quelques heures, parcequ'il m'eut été impossible de poursuivre sans prendre de nouvelles forces, j'écrivis à ma femme pour lui annoncer mon heureuse évasion, et après avoir recommandé mes chausses à la charité de l'hôtesse je goûtais pendant 2 heures les douceurs d'un sommeil tranquille. — Il s'agissoit de poursuivre ma route, avant que Messieurs de la Commission pussent requerir le gouvernement de Neuchatel de m'extrader, ce qu'il n'eut pas manqué de faire. — Le fils de la maison offrit de me conduire jusqu'aux *Rochats*¹, hameau dispersé dépendant du District de Granson qu'il falloit traverser pour gagner de nouveau les hauteurs qui dominent le Val de Motiers-Travers. — Quoique incommodé par ma foulure, je fis² assez lestelement cette route que la chaleur du soleil rendoit encore plus difficile. — Je traversois précisément les contrées de l'Helvétie les plus mal disposées en faveur de la révolution, et devois passer sous les fenêtres de la maison du citoyen *Rusillon*³ qui avoit beaucoup à se plaindre du nouvel ordre de choses et me connoissoit personnellement⁴. A quelque distance de là mon guide m'ayant souhaité un bon voyage, je m'assis sur le point le plus élevé de la croupe montueuse qui sépare le Val de Motiers⁵. — On distinguoit de là l'amphithéâtre des Alpes, les lacs de Neuchatel, de Morat et de Bienne, d'innombrables villages et maisons, et le Paradis terrestre appelé l'Helvétie — En parcourrant des yeux ces objets enchanteurs, je reconnus Payerne. Qui m'eut dit à Lausanne le 2^e juillet à midi, qu'à 10 heures du matin le lendemain je serois transporté dans ce lieu⁶, et réduit pour la 2^{de} fois à contempler

¹ Dans la commune de Provence, 4 kilomètres à l'ouest de ce village.

² Le mot « fis » a été suscrit à : « parcour franchis ».

³ François-Louis Rusillon (1751-1821), le « gros major » réactionnaire. Voir MARGUERITE RUSILLON, *La vie aventureuse du major François-Louis Rusillon*, dans R.H.V., t. 62 (1954), p. 1-29. Citation à la page 22 : « ... La position de sa terre des Rochats, sur la frontière de France, le mit de bonne heure à même de favoriser la rentrée et la sortie des émigrés et par suite des espions. »

⁴ A cet endroit, Laharpe a biffé le passage suivant : « il étoit dans sa cour, mais trop occupé pour, éloigné pour reconnoître un voyageur qu'il ne soupçonna pas, et que sans doute il eut secouru » ; ces derniers mots rectifiés en : « n'eut pas trahi ». Rusillon devait, en effet, de la reconnaissance à Laharpe. Cf. R.H.V., 1954, p. 13.

⁵ La selle reliant le Chasseron au Creux-du-Van.

⁶ A ce moment, Laharpe avait couvert à pied une distance d'environ 30 kilomètres. Tenons compte en plus de la montée de Vaumarcus à cette première croupe du Jura, quelque 850 mètres de dénivellation. De là aux Verrières, où il s'arrêtera le soir, il marchera encore près de 20 kilomètres ; il n'a pas fait mentir cette partie de son signalement que rapporte BOEHTLINGK (*op. cit.*, p. 339) : « jambes solides et bien faites ».

comme proscrit cette terre que j'avois contribué à affranchir ?¹ Une foule de souvenir attristans et de réflexions déchirantes se succédèrent rapidement, un torrent de larmes s'échappa de mes yeux — ; j'eus de la peine à m'arracher de ce lieu, et ne le quitai qu'après m'être promis de le visiter sous de plus heureux auspices, et après avoir salué l'Helvétie, en souhaitant qu'elle jouit de la liberté que j'avois contribué à lui procurer — A 100 pas de là je surgis dans un chalet, où pour un bache, on me donna autant de lait et de céré que j'en voulus. Couché sur l'herbe, entourré du troupeau, et des vachers, je me remis un peu, et gagnai assez de forces pour arriver à Motiers. — La crainte d'y être rencontré par les gens du citoyen Glayre² membre de la Commission Exécutive qu'on assuroit y être établi, m'empêcha de m'y arrêter et me força à gagner le village de Fleurier à une demie lieue plus loin. — La campagne étoit couverte de faneurs et faneuses : tout respiroit la joie : combien j'en eusse jouï dans d'autres momens ! dans celui ci j'en fus attristé — La chaleur étoit suffocante : j'eus de la peine à trouver une auberge dans le lieu : on m'admit enfin dans la maison d'un quincailler, et l'on m'apporta un diné dont la fatigue et la chaleur m'empêchèrent de gouter. — De Fleurier à Verrières, il faut passer une 2^{de} montagne. La difficulté de la gravir étoit nulle ; mais qu'allois-je devenir aux Verrières, sur la frontière françoise, sans recommandation et sans passeport ? il étoit impossible néenmoins de s'arrêter longtems dans ce bourg, sans y être expôsé à des perquisitions de la part du Gouvernement de Neuchâtel³. Ces réflexions me firent faire de fréquentes pauses, que la longueur du village des Verrières favorisa encore davantage. Je m'arrêtai enfin à ces 2 partis, essayer dabord de tourner les bureaux des Verrières et du Château de Joux, en me faisant passer pour Emigré ; et si la chose n'étoit pas possible, me rendre aux avant postes français avec une lettre adressée au Commandant du château de Joux, pour le prier de me faire conduire au Général en chef de l'armée de réserve⁴, comme un homme qui avoit des affaires importantes à traiter avec lui. — — Ces résultats arrêtés définitivement j'entrai dans une auberge⁵, où je trouvai hospitalité et secours avec des égards soutenus, pour un prix audessous de l'ordinaire. Les maitres de l'auberge ne me connoissoient point, mais ils jugèrent sans doute que j'étois malheureux. Si je m'abstiens de consigner leur nom, le souvenir de leur conduite n'est pas moins gravé au fonds de mon

¹ Laharpe a biffé ces mots : « après avoir été appelé à y commander pendant 18 mois. »

² Maurice Glayre (1748-1819), l'ennemi politique de Laharpe.

³ Ici sont supprimés les mots : « vois-je me consigner aux avant postes français, demander ».

⁴ Il s'agit de Brune.

⁵ Suppression des mots : « dont les propriétaires, maitres étonnés par mon extérieur harassé de ».

œur. — — En questionnant les voisins j'appris le même soir qu'il me seroit possible de passer la frontière, en courrant quelques dangers. Comptant sur mon étoile je me décidai à les tenter après m'être un peu repôsé. — Mon habit noir qui m'eut trahi peut être fut changé contre l'habit grossier mais propre d'un garçon charpentier et tout fut préparé pour me mettre en route au moment fixé — Je mis à profit l'intervalle pour écrire plusieurs lettres, et pour adresser au Corps Légitif une protestation formelle contre tout ce qui s'étoit fait contre moi¹; — mais mon roman n'étoit pas encore terminé — Au moment où je partageois avec un Emigré estimable le repas des maîtres du Logis, je vois entrer le *Colonel Roland*² jadis ami particulier de ma famille, cousin germain de Glayre³. Je le reconnus à l'instant, mais⁴ comme il ne m'avoit pas vu depuis 18 ans, et grâces à mon costume, il ne put me remettre⁵, et j'évitai toutes explications, en me retirant, et cédant ma chambre au *citoyen Glayre* et à sa famille, que ce Colonel étoit venu annoncer. — A peine j'avois évacué mes effets et gagné une autre chambre que la voiture du *citoyen Glayre* arriva. — Depuis plusieurs semaines ce *citoyen* avoit obtenu la permission d'aller aux eaux de la Brévine⁶. Apprenant dans la nuit que j'avois été enlevé, et voulant sans doute faire croire qu'il n'avoit aucune part à cette mesure, quoique compromis par la lettre du 18^e may⁷, il étoit parti de Romainmôtier de très bonne heure pour se rendre à la Brévine⁸, la destinée voulut que je cédasse ma chambre des Verrières à cet ennemi personnel, qui n'eut pas été bien aise s'il m'eut vu paroître tout à coup devant lui⁹.

¹ Elle se lit dans le *Bulletin Helvétique* du 11 juillet 1800 (n^o 10 du mois); elle est datée des Verrières, 6 juillet 1800.

² Marc-Henry Roland (1765-1835) sera syndic de Romainmôtier.

³ Laharpe a biffé d'un trait épais cette remarque: « son affidé ennemi juré du nouvel ordre de choses ».

⁴ Passage supprimé: « Ne m'ayant pas vu depuis 18 ans, il n'eut pas le tems de me remettre; mais croyant d'ailleurs qu'il étoit chargé d'ordres me concernant, je ».

⁵ Le verbe « put » a été substitué à: « n'eut pas le tems de ».

⁶ Le *Dictionnaire géographique de la Suisse*, Attinger, Neuchâtel, 1902, tome premier, p. 327, précise en effet: « La Brévine possède, à 1 km. du village, une source minérale très riche en carbonate de fer, mais peu abondante. »

⁷ C'est la lettre du 18 mai 1800, dont Laharpe n'hésita pas à croire à l'authenticité; de là l'affaire Mousson-Laharpe, à l'origine de l'arrestation du 2 juillet. La lettre mettait, en effet, Glayre au nombre des « conspirateurs ». Sur l'odyssée de cette missive, adressée de Neuchâtel à Jenner à Paris, passant entre les mains de Reymondin puis de Laharpe à Paudex, avant de parvenir à Frédéric-César, voir J. VOGEL, *Schweizergeschichtliche Studien*, p. 188 et suivantes; CHARLES MONNARD, *Notice biographique sur le général Frédéric-César de la Harpe*, Lausanne 1838, page 49; et le *Bulletin Helvétique* en juillet 1800.

⁸ Laharpe a écrit en hésitant, puis biffé les mots: « où la destinée, et devoit aux Verrières nous réunir dans la même auberge, à quelques pas de distance deux hommes que leurs principes avoient rendus ennemis ».

⁹ Ici Laharpe a supprimé la fin de la phrase qu'il avait d'abord rédigée: « l'homme qu'il avoit poursuivi avec tant d'acharnement »; et il a rétabli: « s'il m'eut vu ».

Permettez que je garde le silence sur la manière en laquelle je me trouvai tout à coup transporté sain et sauf dans un village au delà de Pontarlier. Dès le même soir je partis pour Salins en char à banc : Fatigué du cahotement de cette détestable voiture je cherchai vainement un véhicule dans cette ville, où je refis un peu ma garde-robe. — Après m'y être arrêté 2 heures, j'en repartis par la grande chaleur pour Dôle, qu'on m'assuroit n'être qu'à 8 lieues, mais qui en est au moins à 10¹. — Sans la chaleur et la poussière qui me suffoquaient, cette route m'eut paru très amusante, car le pays est riche et varié. D'après les conseils de quelques paysans je quittai la grande route pour suivre la traverse qu'ils m'assuroient abréger beaucoup, et traversant la jolie rivière du Loure² près Montbarey, j'arrivai assez tard à une grande forêt, dans laquelle je me serois peut être égaré, si je n'eusse pas distingué et suivi les traces encore fraîches qu'un char à banc venoit de laisser empreintes sur la poussière. — Il étoit 9 heures du soir lorsque j'arrivai à Dôle, où je heurtai à 4 auberges avant de trouver un gîte assez mauvais dans la plus éloignée et la plus apparente. — Apparemment on me trouva mauvaise mine, car j'eus beaucoup de peine à me faire servir, et il me fut impossible de trouver un char pour suivre ma route — A la pointe du jour je partis pour Auxonne. La journée étoit superbe, et comme le pays est très beau, je jouis beaucoup de la matinée — Dans cette dernière ville je trouvai enfin un char à banc avec lequel j'arrivai à Dijon à 2 heures après midi.

La ville étoit pleine de militaires, et je fus renvoyé de plus de 6 auberges avant d'être admis dans le trou fumé qu'on m'accorda presque par faveur au *Chapeau rouge*, où néanmoins je fus ensuite bien traité. — Pour mon malheur Louis³ n'étoit point en ville ce jour là : il avoit suivi son général ; mais dès le lendemain il fut chez moi et me présenta à ce dernier, dont l'accueil fut digne d'un homme grand et généreux — Mon désir étant de me rendre auprès du I^{er} Consul, il m'en facilita les moyens avec une générosité et une bonne grâce dont le souvenir ne s'effacera jamais de mon cœur⁴. — 40 heures après j'étois à Paris, et peu d'heures ensuite à la Malmaison, où le I^{er} Consul m'accorda une heure d'audience⁵. Trois jours après j'allai prendre

¹ Salins-Dôle par la route de « traverse » représente environ 38 kilomètres ; les lieues des paysans étaient sans doute un peu grandes.

² Reconnaissons là la *Loue*, affluent du Doubs ; la grande forêt voisine, sur la rive droite, est celle de Chaux.

³ Louis-Henri-Sigismond Laharpe, de Yens (1779-1858) ; cousin au cinquième degré de Frédéric-César, il était fils d'Amédée, le général ; successivement aide de camp, puis capitaine des gardes de Brune. Il sera plus tard directeur des péages helvétiques.

⁴ Dans ses *Mémoires* (J. VOGEL, *Schweizergeschichtliche Studien*, p. 205), Laharpe précise que Brune lui donna 40 louis en prêt, un passeport et une lettre pour le premier consul.

⁵ Bonaparte était revenu à Paris, après Marengo, le jour même où Laharpe s'évadait de Payerne, le 2 juillet 1800.

possession de la campagne que j'habite, et dans laquelle je cherche à oublier avec les arbres et la nature, les maux que m'ont fait les hommes et les petites passions qui les animent¹ — Voilà Citoyen l'historique de mon voyage — J'ai adressé aux Tribunaux de canton du Léman et de Berne ma réponse à la citation du 30^e juillet ; j'espère qu'ils l'aurront reçue, et je desire fort qu'elle soit connue, pour le bien de tous. — Mon cœur est toujours à ma patrie et à la bonne cause, dont j'aimerai constamment les vrais amis, je vous prie de les en assurer. Mes complimens au citoyen G^{d.}² et à nos communs amis — Tout à vous.

LAH.

¹ Cette campagne est le Plessis-Piquet, aujourd'hui Plessis-Robinson, dans l'arrondissement de Sceaux. Laharpe l'avait fait acheter le 6 septembre 1799 par son banquier Jacob van Berchem. N'attendant que l'écoulement des six mois (après le 7 janvier 1800) au cours desquels il pouvait être appelé à rendre compte de son administration comme directeur, il avait déjà obtenu de Bonaparte son passeport pour s'y rendre. Au Plessis-Piquet, Laharpe entrera en contact avec plusieurs savants. Voir HENRI LEMAÎTRE, *F.-C. de la Harpe au Plessis-Picquet*, Le Puy-en-Velay, 1932, 19 pages. D.-A. CHAVANNES, *Frédéric-César de la Harpe, Notice nécrologique lue à la Société cantonale des Sciences naturelles* (séance du 2 mai 1838).

² Qui est-ce ? L'abréviation ferait penser à un Grand ; Daniel Grand, le banquier et seigneur d'Hauteville ?